



Depuis 1998



SAS. FRAMO
Stéphane BERLAND
38 bis, rue Docteur Roux
24100 BERGERAC
Tél. 05 53 22 97 79
Port. 06 07 80 05 77
Fax 09 70 32 46 28

www : framotraitement.com
e-mail : framotraitement@wanadoo.fr

Devis-Contrat D.SENTRI*Tech N° 2022/881.

Client : M. Mme.: THOMAS

SENTRITECH

VOTRE CONTRAT DE PROTECTION CONTRE LES TERMITES SOUTERRAINS

 **L'ASSURANCE DE LA PROTECTION ACTIVE CONTRE LES TERMITES**

Les produits SENTRI*TECH sont des PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS
qui ne peuvent être manipulés que par des applicateurs professionnels
bénéficiant des autorisations requises

Ce Devis-Contrat fait suite au Livret d'information précontractuelle (ci-après le « Livret ») qui vous a été remis le : 12/09/2022

Une fois accepté, ce Devis-Contrat formera avec le Livret un ensemble contractuel indivisible appelé « Contrat SENTRI*TECH ».

SOMMAIRE

- 1- LES PARTIES AU CONTRAT
- 2- LA PRESTATION SENTRI*TECH
 - 2.1 Analyse de situation
 - 2.2 Zone prise en compte dans le Contrat
 - 2.3 Description du dispositif SENTRI*TECH
- 4- DUREE DE LA PRESTATION SENTRI*TECH
 - 3.1 Date/délai d'installation
 - 3.2 Renouvellement annuel par tacite reconduction
- 5- PRIX
- ATTESTATION TVA
- 6- ANNEXE
 - Livret d'information précontractuelle

1- LES PARTIES AU CONTRAT

FRAMO : 38 bis, rue Docteur Roux 24100 Bergerac
Représentée par **Stéphane BERLAND**

ET

Mr Mme : THOMAS

Adresse du site objet de ce Contrat : PESSAT 24170 ST GERMAIN DE BELVES	<u>Détail en m2</u> Surface bâtie : m² Surface non bâtie : 000 m² Terrain seul : 0 m ²
Adresses courrier et facturation si différentes :	<u>Remarques :</u>

2- LA PRESTATION SENTRI*TECH

2.1 Analyse de situation. (Croquis page 3)

Le terrain de 80 m² environ est implantée en campagne sur un terrain en légère pente.

Visite effectuée en date du : 05/09/2022, accompagné de Mr Mme Thomas propriétaire qui a découvert des termites en activité sur le terrain.

A l'extérieur, nous avons remarqué des traces d'activité de termite, dans des végétaux à proximité de la zone à protéger.

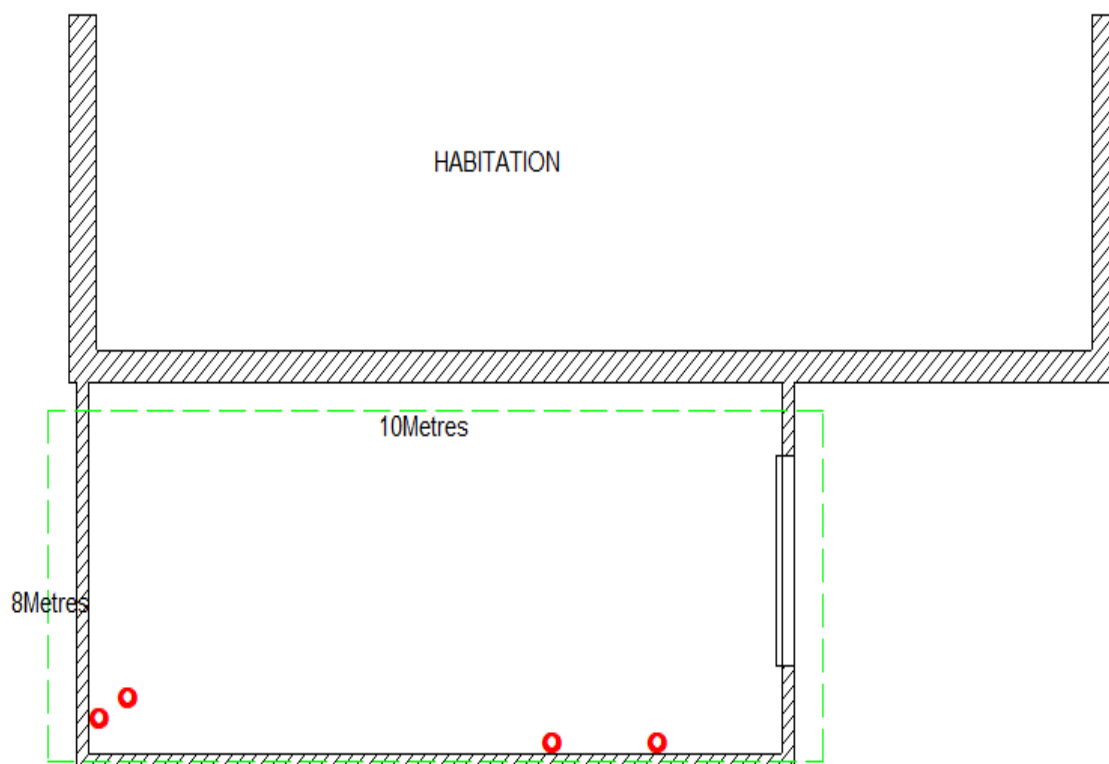
L'installation SENTRI-Tech HD permet de protéger et surveiller la zone à protéger.


Les termites présents dans le sol sont à la recherche permanente de nourriture : au vu de la répartition des dégradations, il est probable que les termites continuent de prospecter dans le sol, par les racines, les canalisations, les murs et les vides de construction et de doublage.

2.2 Zone prise en compte dans le Contrat

L'objectif de ce Contrat est de protéger vos biens à savoir la zone indiquée ci-dessous :

80 m² de surface bâtie 000 m² de terrain
80 m² de Surface à protéger - Zone A Protéger



 trace termite

 zone a proteger

2.3 Description du dispositif SENTRI*TECH

La prestation **SENTRI*TECH** inclut l'installation du dispositif, l'élimination de (s) la colonie(s) de termites si présente(s) et la Protection Active (détection et traitement de toute infestation à venir) :

- **L'Installation du dispositif**

En périmétrie des bâtiments (zone à protéger), installation des stations SENTRI SOL contenant l'appât RECRUTE HD, tous les trois (3) mètres environ en fonction de la nature du sol et des obstacles rencontrés et lorsque l'accès au sol est possible. Pour les terrains quadrillage avec des SENTRI SOL HD en respectant les recommandations de Dow AgroSciences.

*Suivant la possibilité, les SENTRI Sol HD, installés dans les terrasses carrelées ou les sols goudronnés seront protégés par un obturateur métallique vissé de couleur sombre. Des SENTRI Mèche seront installés dans le sol ou le mur aux endroits appropriés.

En complément, si des termites sont suspectés à l'intérieur du bâtiment, installation des SENTRI BOX contenant l'appât RECRUTE PRO directement sur les traces et/ou activités de termites (Utilisation du TERMATRAC cordonnets, dégâts...) en respectant les recommandations de Dow AgroSciences.

Un constat d'installation est établi et signé par **FRAMO** et le Client.

- **L'Élimination** des colonies de termites (si présents) sur la zone à protéger : un contrôle périodique du dispositif selon les préconisations techniques du fabricant et ce jusqu'à l'élimination des colonies sur la zone à protéger.
- **Protection active**
 - La maintenance du matériel SENTRI*TECH en place et le rechargement en appât à chaque fois que cela est nécessaire à l'extérieur et mise en place de Senti Box à l'intérieur en cas de détection de termites.
 - L'inspection complète de votre bâti (intérieur et extérieur) au moins une fois /an.
 -
- **Si la protection active n'est pas possible** (impossibilité d'installer des stations sol HD sur au moins 50% du périmètre ou deux faces), la prestation **SENTRI*TECH** inclut alors :
 - 2 visites de maintenance par an dont une avec inspection complète du bâti (intérieur et extérieur).
 - La maintenance du matériel SENTRI*TECH en place et le rechargement en appât à chaque fois que cela est nécessaire à l'extérieur et mise en place de Senti Box à l'intérieur en cas de détection de termites.

3- DUREE DE LA PRESTATION SENTRI*TECH

3.1 Date ou période de démarrage de la prestation SENTRI*TECH

La prestation SENTRI*TECH débute par l'installation du dispositif.

Date (ou période) d'installation du dispositif :.....2022.

3.2 Renouvellement annuel de la prestation SENTRI*TECH par tacite reconduction

Le Contrat SENTRI*TECH est renouvelable annuellement par tacite reconduction, à sa date anniversaire telle que définie ci-dessous.

Le Client a la possibilité de ne pas reconduire le Contrat dans les conditions de l'article L.136-1 du Code de consommation reproduit intégralement dans le Livret.

-Date anniversaire du Contrat : 2022

-Date limite de résiliation annuelle :

La « date limite de résiliation annuelle » est la date à laquelle la lettre recommandée avec accusé de réception du Client doit avoir été notifiée au domicile de FRAMO.

4- PRIX

La prestation s'applique pour l'ensemble de la zone à protéger définie dans ce dossier page 3.

Condition de règlement :

T.V.A. 10 %

- Installation du Système Protection Active

Payable à la commande TTC : 594,00 €

Payable à l'installation TTC : 990,00 €

- Maintenance Protection Active

total 1584 euro TTC

* Payable annuellement par tacite reconduction TTC : 99,00 €

(*) Payable annuellement à la date anniversaire de l'installation. Le montant de la prestation sera réévalué annuellement suivant l'indice fixe de : 2%

« Les sommes versées d'avance à la commande constituent un **acompte** ».

Ce Devis-Contrat et le Livret ci-annexé constituent un ensemble contractuel indivisible et font partie intégrante du dossier N° 2022/881 paraphé par le Client, reprenant l'ensemble des éléments, et notamment le détail de la prestation.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'intégralité du contenu du dossier, et notamment du Livret d'information précontractuelle, et avoir en sa possession un exemplaire dudit dossier.

Le Client s'engage à respecter scrupuleusement ses Engagements Client tels que définis dans le Livret.

ANNEXE : Livret d'information précontractuelle remis le : 12/09/2022

FRAMO
Date : 12/09/2022

Le Client
Date :

Signature :

APPLICATEUR AUTORISÉ
SENTRI*TECH
ELIMINATION DES COLONIES DE TERMITES
Stéphane BERLAND

Signature⁽¹⁾ :

⁽¹⁾Faire précéder la signature de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

